

ASSEMBLÉE NATIONALE8 décembre 2025

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2115)

Adopté

N° AS445

AMENDEMENT

présenté par
M. Hetzel, rapporteur

ARTICLE 5

I. – À l’alinéa 13, après le mot :

« ou »,

insérer les mots :

« pour toutes les données ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 36, après la seconde occurrence du mot :

« ou »,

insérer les mots :

« pour toutes les données ».

III. – En conséquence, à l’alinéa 66, après la seconde occurrence du mot :

« ou »,

insérer les mots :

« pour toutes les données ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.